



# TRÉLON INFOS

[www.ville-trelon.fr](http://www.ville-trelon.fr)

Mensuel n° 299

JUIN 2017

SEMAINE N°22

03.06 : Spectacle et repas dansant organisés par le Dancing Club Trélonais (voir à l'intérieur)

04&05.06 : Dimanche et Lundi de Pentecôte

SEMAINE N°23

08.06 : Saint Médard

08.06 : Assemblée Générale de l'Ecomusée de l'Avesnois à 18h00 à Fourmies

10.06 : Balades en poneys pour les enfants de 2 à 10 ans accompagnés organisées par les Amis de la Demi-Lieue

09,10,11&12.06 : Ducasse (voir à l'intérieur)

11.06 : Saint Barnabé

11.06 : Messe de Saint-Hubert au château à 11h00 (voir à l'intérieur)

11.06 : Premier tour des élections législatives de 08h00 à 18h00 à la salle des fêtes

SEMAINE N°24

15.06 : Conseil Municipal à 18h00 à la mairie

18.06 : Second tour des élections législatives de 08h00 à 18h00 à la salle des fêtes

18.06 : Finale départementale du concours d'endurance avec chevaux organisée par les Amis de la Demi-Lieue

SEMAINE N°25

19.06 : Défilé et dépôt de gerbe à la stèle du Général de Gaulle suivis d'un vin d'honneur à la mairie (rdv à 11h00 à la mairie)

21.06 : Été

21.06 : Fête de la musique

24.06 : Feux de la Saint Jean (voir à l'intérieur)

25.06 : Brocante avenue Léo Lagrange

25.06 : Fête des écoles (voir à l'intérieur)

25.06 : Concours de TREC (Technique de Randonnée avec Chevaux) organisé par les Amis de la Demi-Lieue

SEMAINE N°26

Du 26.06 au 02.07 : Festival du film d'animation (voir dépliant ci-joint)

29&30.06 : Brevet des collèves

*Invités gratuitement par le V.A.F.C,  
56 jeunes footballeurs trélonais  
(des U8 aux U15) ont pu assister  
au match de Ligue 2 Valenciennes-Tours  
le vendredi 17 Mars 2017.*

*Au cours du mois de  
juin de nombreuses  
manifestations se  
dérouleront dans la  
ville.*

*Nous serons certainement  
amenés à prendre  
des mesures de sécurité*

*d'espère que celles ne  
seront pas trop  
contraignantes.*

*Soyez indulgents*

*Dumas*



## BALADES AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L' AVESNOIS

Avec l'arrivée des beaux jours, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois vous invite à vous promener sur les 1000 kilomètres de chemin de randonnée balisés de l'Avesnois et à découvrir ainsi la nature qui les borde (faune et flore), les kiosques, les chapelles, les oratoires....

Pour davantage de précisions, vous pouvez vous connecter sur le site [www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com) ou sur l'application mobile Baladavesnois,



### HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre la déchetterie est ouverte au public les lundi, mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 09h à 12h et de 14h à 18h (fermeture le jeudi et le dimanche).

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

### ART-THÉRAPIE

La municipalité offre aux Trélonais l'appui d'une art-thérapeute. Vous pouvez rencontrer Madame Delannoy en la contactant auparavant ( ☎ 06.88.70.53.12.).

Ces ateliers d'art-thérapie permettent aux enfants d'exprimer leurs souffrances autrement que par des mots (peur du noir, de l'école, crainte d'être nul, manque de confiance en soi, violence...).

### LES YMAGIERS, TAILLEURS D'IMAGES

#### EXPOSITION TEMPORAIRE

Du samedi 10 au dimanche 25 Juin 2017, Mesdames Anne-Marie Billet et Myriam Hémarde exposeront leurs œuvres à la Maison Dimnet.

Cette exposition sera ouverte au public

- tous les mardis et mercredis de 14h00 à 18h00,
- tous les samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 en présence des deux artistes.

Vernissage le samedi 10 Juin à 11h00.



### CONSULTATION P.M.I.

La consultation de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) aura lieu le jeudi 22 Juin 2017, dans les locaux de la maison de santé pluridisciplinaire situés rue Victor Hugo, le matin à partir de 09h00.

### JARDINS DE L'ESPÉRANCE

L'association AJonc (Les Amis des Jardins Ouverts mais néanmoins clôturés) qui intervient sur les jardins de l'Espérance vous donne rendez-vous les mercredis 14 Juin et 28 Juin de 11h00 à 17h00.



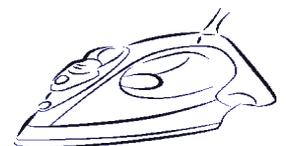
### ATELIER REPASSAGE

L'atelier repassage « Les Miss Fer » situé sur le côté gauche de la mairie de Trélon est ouvert :

- les lundis et jeudis de 7h30 à 11h30,
- les mardis et vendredis de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Tarif à la pièce (0,50 à 2,50 €)

Pour tous renseignements, contacter le ☎ 03.27.60.71.00



### APPEL AUX JEUNES SPORTIFS

Tous les jeunes sportifs trélonais ayant obtenu au moins un titre départemental sont priés de se faire connaître en mairie pour le vendredi 16 Juin 2017, délai de rigueur.

### CANTINE SCOLAIRE

Les inscriptions pour la cantine scolaire sont reçues en mairie du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 11h00.



## DANCING CLUB DE TRÉLON

Le Dancing Club Trélonais organise un spectacle de danses le samedi 03 Juin à 16h00 à la salle des fêtes avec buvette et petite restauration (entrée gratuite).

À 19h30, pour terminer joyeusement cet après-midi festif, une soirée dansante privée avec repas (apéritif, buffet froid, fromages, dessert et café) sera animée par Corinne Lallement (16 € pour les adultes et 8 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Les réservations et le paiement sont à effectuer auprès de Mesdames Valérie Beguin (☎ 06.31.29.26.56) ou Elodie Foulon (☎ 06.47.39.36.50).

## FÊTE DES ÉCOLES

La fête des écoles se déroulera au terrain de football le dimanche 25 Juin 2017 avec :

- à partir de 10h30 : spectacle des élèves de l'école élémentaire,
- à partir de 12h30 : restauration sur place sur réservation,
- à partir de 13h30 :
  - \* chants par la chorale sous la conduite de Madame Watteau,
  - \* spectacle des élèves de l'école élémentaire,
  - \* kermesse (avec stands de jeux, buvette et petite restauration).

A l'issue de la fête, tirage de la tombola des programmes, tirage des grilles, remise des prix offerts par la municipalité et des dictionnaires aux élèves quittant l'école.



## SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

### Médecins

En cas d'urgence :

- la semaine de 20h à minuit,
- le samedi de 12h à minuit,
- le dimanche de 8h à minuit,

vous devez composer le (03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (SAMU),

### Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires....)

**Il ne faut plus appeler la gendarmerie** mais contacter Servigardes qui vous informe

- par téléphone : 0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)
- par internet : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

### Infirmières

Veillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme FOSSÉ (☎03.27.57.06.23 / ☎ 06.76.84.70.46) ou Mme BOUGARD (☎ 06.84.66.25.14)
- Mme WILLIAME (☎03.27.66.53.11) ou Mme VREVIN (☎ 06.11.28.66.50)
- Mme PAVOT ou Mme RONVAL (☎ 06.77.61.26.49)
- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ ☎ 06.30.27.93.53) ou Mme CAPELIER-DUPONT (☎ 07.70.02.03.08)

## LES ACTIVITÉS DU CLUB CYCLOTOURISTE TRÉLONNAIS

### SORTIES PREVUES

04.06	8h00	Féron	Marche et VTT
11.06	8h00	La Capelle	« La Vétiflette » Marche et VTT
18.06	9h00	Trélon	Marche, VTT et Cyclo
25.06	8h30	Fourmies	Marche et VTT



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal

✓ **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2016 établi par le percepteur et le compte administratif 2016 établi par l'ordonnateur qui présentent les réalisations suivantes :

	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	2 415 138,42 €	2 477 699,81 €	62 561,39 €
Investissement	805 222,82 €	589 037,96 €	- 216 184,86 €

✓ **décide à l'unanimité** d'affecter la somme de 150 884,89 € du résultat global de clôture de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et d'inscrire la somme de 338 608,52 € au compte 002 du budget primitif 2017

Fonctionnement		Investissement	
Résultat de l'exercice 2016	62 561,39 €	Solde d'exécution cumulé	- 363 793,89 €
Résultats reportés	426 932,02 €	Solde reste à réaliser	212 909,00 €
Résultat global de clôture	<u>489 493,41 €</u>	Besoin de financement	<u>150 884,89 €</u>

✓ **vote à l'unanimité** pour 2017 le maintien de la fiscalité locale aux taux de 2016 (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti),

✓ **vote à l'unanimité le budget général**

	Fonctionnement	Totaux
Dépenses	2 571 731,52	2 571 731,52
Recettes	2 233 123,00 338 608,52 (report)	2 571 731,52
	Investissement	
Dépenses	868 065,00 57 801,00 (reste à réaliser) 363 793,89 (solde de la section d'investissement reporté)	1 289 659,89
Recettes	1 018 949,89 270 710,00 (reste à réaliser)	1 289 659,89
Total budget	3 861 391,41	3 861 391,41

✓ **vote à l'unanimité le budget ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

	Fonctionnement	Totaux
Dépenses	213 850,00	213 850,00
Recettes	213 850,00	213 850,00
	Investissement	
Dépenses		
Recettes		
Total budget	213 850,00	213 850,00

✓ **vote à l'unanimité le budget forêt**

	Fonctionnement	Totaux
Dépenses	62 500,00	62 500,00
Recettes	62 500,00	62 500,00
	Investissement	
Dépenses		
Recettes		
Total budget	62 500,00	62 500,00

- ✓ **décide à l'unanimité** d'instituer dans un délai de 6 mois à compter de la publication de la délibération, sur l'ensemble de la commune et pour toutes les catégories de logements, la procédure d'autorisation préalable de mise en location suivant les dispositions de l'article 92 de la loi Alur et du décret n° 2016-1790 du 19 Décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ;
- ✓ **décide à l'unanimité** d'instituer sur l'ensemble de la commune et après avis du Préfet, la procédure d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant conformément aux dispositions des articles L111-6-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- ✓ **est informé** de la démission de Madame Mireille Hélevaut, remplacée par Monsieur Guy Rousseaux ;
- ✓ **est invité** à découvrir les travaux effectués dans la forêt communale le lundi 15 Mai au matin.

### **AUTORISATION DE LOCATION D'UN LOGEMENT**

Le mercredi 12 Avril 2017, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une délibération importante. En effet, dorénavant, tous les propriétaires, bailleurs et professionnels, intervenant dans la mise en location ou la gestion locative à Trélon, devront demander à la mairie une autorisation préalable de mise en location. Une procédure qui concerne l'ensemble de la commune et toutes les catégories de logements. La municipalité s'appuie sur la loi Alur (Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 Mars 2014) relative à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre et les copropriétés dégradées. L'autorisation valable deux ans, sera délivrée dans un délai d'un mois. Elle devra être jointe au contrat de bail.

La décision de refus d'une demande d'autorisation sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et aux services fiscaux qui permettront à la commune de réaliser des contrôles pour vérifier la bonne qualité des logements mis en location. Les contrevenants, ne respectant pas la déclaration ou l'autorisation de mise en location, seront passibles d'amendes de 5 000 à 15 000 €.

A l'unanimité également, les élus ont voté une seconde délibération sur ce sujet. Ainsi, les travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant seront également soumis à autorisation préalable. Le propriétaire, avant de commencer les modifications, devra fournir : identité, localisation, désignation de l'immeuble, nature et consistance des aménagements, surface de plancher, hauteur sous plafond, volume habitable, dossier technique amiante, etc.

A l'issue d'un délai d'instruction de 15 jours, le maire pourra accepter, refuser ou soumettre à conditions l'autorisation de modification. Cette autorisation concerne, l'ensemble du territoire communal.

### **BIEN VIVRE À TRÉLON**

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00 ;
- le brûlage des végétaux est autorisé tous les jours jusque 10h00.

Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :

- que les poubelles doivent être sorties et rentrées **le moins longtemps possible** avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la traversée de la ville.

## DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC ÉCHANGES ET DIALOGUES



A noter dans vos projets de sortie : mardi 6 Juin 2017 à 18h30 à l'Ecomusée de Fourmies projection d'un film réalisé à partir de documents filmés en Sud-Avesnois sur la vie quotidienne des habitants.

### FONCTIONNEMENT DES CLUBS EN JUIN

Tous renseignements sur l'activité des clubs sont à demander auprès du secrétariat : ☎03.27.59.72.03.

<b>CLUB</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>ANIMATION</b>
Anglais	Débutants : jeudis 1 <sup>er</sup> et 29 de 14h à 16 h Langue et civilisation anglaise: jeudis 8, 15 et 22 de 14h à 16 h	Marie-Bernard Naveau 06 84 47 24 80
Espagnol	Les mercredis de 16h à 17h30 Pour les dates précises se renseigner auprès du secrétariat ou de l'animatrice	Mireille Carlier 06 31 42 26 48
Remue-méninges	Les jeudis 1 <sup>er</sup> , 15 et 29 de 9h30 à 12 heures	Françoise Collet 03 27 60 41 24
Informatique débutants et bureautique	Tous les lundis de 9h30 à 11h45 Tous les mardis de 14h à 16h et de 18h à 19h30	Patricia Drouard 03 27 60 52 70
Informatique avancée	Tous les mardis de 14h à 16h	André Wautriche 06 01 99 34 62
Formation internet	Tous les mardis de 10h à 12h	Jean Simon 03 27 59 78 28
Montage photos et vidéo	Tous les mardis de 16h à 18h	Marie-Bernard Naveau 06 84 47 24 80
Promenade	Tous les mercredis de 14h à 16h	Yvonne Landreau 06 45 30 20 07
Marche	Les mercredis 7 et 21 de 9h à 11h	Michel Moronval 03 27 57 55 20
Danse de société	Les vendredis 2, 16 et 30 de 18h à 20h	Christian & Nathalie Leprohon 03 27 60 04 53 06 76 10 81 13
Couture	Pas de club en Juin	Annette Vandesande 03 27 59 55 41

### ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

### AVIS DE POLICE

Les propriétaires, particuliers et cultivateurs doivent absolument tailler leurs haies afin d'assurer une parfaite visibilité. Gendarmerie et police municipale veilleront à l'application de cette mesure.

## L'APPEL DU TAPIS-BROSSE

Afin de ne pas être mis à l'index, les propriétaires de chiens sont priés de pousser leurs meilleurs amis, avides de se soulager, vers le caniveau au lieu de les laisser déposer tranquillement leurs sentinelles où bon leur chante.

Forcément le passant inattentif ne peut manquer d'y plonger gaiement la semelle, laissant ensuite le trottoir tapissé du résidu malodorant. Maîtres, entendez l'appel du tapis-brosse et de la chaussure souillée et consentez à adopter le ramassage, un geste citoyen qui fait du bien.



## LES JOYEUX DRILLES

### **LES JOYEUX DRILLES**

Les Joyeux Drilles vous proposent de les rejoindre pour pratiquer diverses activités manuelles pour une cotisation annuelle de 15 € dans leur local 16 rue Clavon Collignon (rez-de-chausée).



### **DE TRELON**

Club tricot	le lundi de 14h00 à 17h00
Club activités manuelles	le mercredi de 14h00 à 17h00
Club jeux (tarot, belote, scrabble, etc...)	le vendredi de 14h00 à 17h00

Renseignements auprès de Madame Brigitte Williame (☎ 06.42.28.28.71) ou de Monsieur Jean-Michel Barthélémy (☎ 06.43.97.29.67).

## MESSE DE SAINT HUBERT



Le Groupement Equestre du Val d'Helpe organise sa vingt-troisième messe de Saint Hubert. Réhaussée par la présence de sonneurs de trompes de chasse, d'attelages, d'équipages de vénerie et de cavaliers, cette messe sera célébrée dans le parc du château le dimanche 11 Juin à 11h00. Elle sera suivie par la bénédiction des cavaliers, des chevaux et des chiens.

## UTILISATION DES BACS-POUBELLES

Le ramassage des poubelles est réglementé par un arrêté municipal. Cet arrêté fait mention du jour de collecte des déchets, des heures où les habitants peuvent sortir leurs bacs-poubelles, ainsi que de celles où ils doivent les rentrer. De plus, quand les bacs sont sales, ils doivent être nettoyés afin d'assurer un minimum d'hygiène et d'éviter les odeurs nauséabondes.



## PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES

Depuis le mercredi 15 Mars 2017, les procès verbaux électroniques sont entrés en vigueur dans notre ville.

Ce système moderne de contravention permet en particulier de faire la chasse au stationnement irrégulier. Il est en effet intolérable de voir des piétons marcher sur la chaussée à cause de véhicules garés sur les trottoirs. Ce manque de civisme, qui met en danger la sécurité voire la vie des adultes et des enfants, est maintenant logiquement et sévèrement sanctionné.



## VACANCES D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

Le service jeunesse de la mairie propose de nombreuses activités aux enfants et adolescents trelonais âgés de 4 à 17 ans, du lundi 10 Juillet au jeudi 03 Août 2017.

Les inscriptions sont reçues par Monsieur Ludovic Godat dans son bureau (école maternelle) les mercredis 24 et 31 Mai, 07, 14 et 21 Juin et 05 Juillet de 13h30 à 17h00.

Se munir impérativement du numéro d'allocataire CAF ou de l'attestation MSA avec quotient familial. La carte nationale d'identité est obligatoire pour tous les enfants.

Les programmes détaillés et les tarifs pour les 3 catégories d'âge (4-6ans, 6-11ans et 12-17ans) sont disponibles à la mairie.

## DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 14 Mars, la mairie de Fourmies délivre les cartes d'identité comme elle le fait déjà pour les passeports. Afin de faire face à la demande, la réalisation des cartes d'identité et des passeports se fera, désormais, sur rendez-vous, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 17h30.

Afin de diminuer le temps de délivrance en mairie, il vous est conseillé d'effectuer une pré-demande sur le site internet de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr/>).

En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre contact avec le service population de la mairie de Fourmies au 03 27 59 69 36 ou 03 27 59 69 33.

## HORAIRES DES MESSES DU MOIS

samedi 03 Juin	SAINS-DU-NORD (18h00)
dimanche 04 Juin	OHAIN (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00)
samedi 10 Juin	GLAGEON (18h00)
dimanche 11 Juin	RAMOUSIES (09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00) – TRELON (messe Saint-Hubert) (11h00)
samedi 17 Juin	WIGNEHIES (18h00)
dimanche 18 Juin	WALLERS-EN-FAGNE(09h30) – FOURMIES Saint Pierre (11h00)
samedi 24 Juin	ANOR (18h00)
dimanche 25 Juin	FOURMIES Saint Pierre (11h00)

## DÉTENDEZ-VOUS ET CULTIVEZ-VOUS AVEC L'AMICALE LAÏQUE

### OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE

Le service de prêts (livres, CD, DVD et CD Rom) est ouvert le lundi de 09h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h45 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 15h00.

Pour ceux qui le souhaitent, l'adhésion à l'Amicale Laïque est fixée à 5 € par an.

### CLUB SCRABBLE

Le club scrabble duplicate vous accueille le lundi à 14h00 et le mardi à 20h00 à la bibliothèque.

### CAFE LITTÉRAIRE

Réunion le jeudi 29 Juin 2017 de 14h00 à 16h00.

## JARDINS DE L'ESPOIR

Vous avez besoin de légumes et ils ont besoin d'un travail. Ensemble, cultivons la solidarité et préservons l'environnement.

Les jardiniers de l'espoir vendent des légumes de saison garantis « bio » par abonnement ou au détail à votre convenance.

Ils vous proposent trois formules de paniers :

- un petit panier à 5 € avec trois variétés
- un panier moyen à 7 € avec cinq variétés
- un gros panier à 9€ avec 7 variétés.

Situé près du terrain de football de l'AS Trélon, le site vous accueille en été du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Contact et renseignements 06.74.36.05.30



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Société SAS Établissements BOCAHUT, a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de calcaire dur « Cailloit » sur les communes de Glageon et de Trélon.

Cette demande est soumise à l'enquête publique prévue par les dispositions du code de l'environnement.

Caractéristiques de l'installation : deux excavations distinctes séparées par une voie ferrée ; la

carrière actuelle est la carrière Ouest. La nouvelle carrière qui correspond à l'extension de la carrière actuelle est la carrière Est. La demande d'autorisation est faite pour une durée de trente ans. Cette installation est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques :

2510-1—Exploitation de carrières : carrière de calcaire dur sur une superficie d'autorisation de 80,8 ha et d'extraction de 40,5ha et une profondeur maximale pour la carrière Ouest de 110m cote minimale NGF+112m, 8e étage et pour la carrière Est de 97m cote minimale NGF+115m, 6e étage de 15m, dont le volume total de substance à extraire est de 8,3Mm<sup>3</sup> (22,4Mt-2,7t/m<sup>3</sup>).

2515-1—Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage et mélange de produits minéraux d'une puissance totale installée > 550kW.

2517-1—Stations de transit de produits minéraux solides.

Cette demande sera soumise à enquête publique en vue de recueillir l'avis du public dans la perspective de son approbation ; celle-ci se déroulera dans les **mairies de Glageon et de Trélon, du mardi 16 mai 2017 au jeudi 15 juin 2017 inclus.**

Durant cette période, un exemplaire du dossier accompagné d'une étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale resteront déposés pour être tenus à la disposition du public en mairie de GLAGEON ainsi qu'en mairie de TRELON où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Guy LALIN, commissaire-enquêteur, ancien ingénieur des Ponts-et-Chaussées, se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Communes	Dates	Horaires
Trélon	mardi 13 Juin 2017	14h00 à 17h00
Glageon	jeudi 15 Juin 2017	14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairies de Glageon et de Trélon.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur en mairie de GLAGEON, 17, rue du Général de Gaulle 59132 GLAGEON désignée siège d'enquête et via l'adresse électronique suivante ([ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr)) en précisant l'objet de l'enquête : « Carrière de la SAS ETS BOCAHUT/GLAGEON ».

Des éléments d'information relatifs à cette enquête sont également disponibles sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) – rubriques –Politique publique/ environnement/ information et participation du public/ carrières/ autorisations.

Toute information peut être demandée auprès du directeur, Monsieur Vincent DURIEUX de la SAS Ets BOCAHUT située à l'adresse suivante : Haut-lieu- BP 40 051- 59362 Avesnes-sur-Helpe Cedex. Tél : 03 27 56 11 56.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de GLAGEON et de TRELON et à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord – SEE/ELNP (62, boulevard de Belfort à Lille).

### **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ BRY**

Les inscriptions à l'école élémentaire René Bry auront lieu le mardi 06 Juin de 17h00 à 18h00 et le jeudi 08 Juin de 10h00 à 12h00 ou, en cas d'impossibilité absolue, sur rendez-vous (☎ 03.27.59.70.34). Se munir du livret de famille, du carnet de santé, du certificat médical d'admission à l'école élémentaire, du certificat de pré-inscription délivré par la mairie et de tout document utile.

Pour obtenir le certificat de pré-inscription, se présenter à la mairie avec le livret de famille.

### **OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Les bureaux de la mairie sont ouverts du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h30.

## ACCÈS À LA CARRIÈRE DU CHÂTEAU GAILLARD

L'accès au plan d'eau de l'ancienne carrière du Château Gaillard (dite L'eau bleue) est strictement interdit tout comme la baignade extrêmement dangereuse.



### LES ACTIVITÉS DU RÉVEIL BOULISTE

samedi 03 Juin	Individuel (2 boules)
dimanche 11 Juin	Doublettes formées

### PROGRAMME DE LA DUCASSE

Trélon sera en fête les vendredi 09, samedi 10, dimanche 11 et lundi 12 Juin :

- **vendredi 09 Juin**, de 17h à 21h demi-tarif sur les attractions foraines
- **samedi 10 Juin**,
  - à 23h00 : spectacle pyrotechnique sur le parking de la salle des fêtes sur le thème musical « Génération hits 2017 »
  - attractions foraines toute la journée
- **dimanche 11 Juin**
  - à 17h00 : spectacle « Brasilia dance », revue brésilienne avec 6 artistes en scène
  - attractions foraines toute la journée
- **lundi 12 Juin**
  - marché hebdomadaire le matin
  - attractions foraines l'après-midi



### FEUX DE LA SAINT-JEAN

L'avenue Léo Lagrange vibrera aux échos de la fête de la Saint-Jean :

#### SAMEDI 24 JUIN

- à 21h00 sur le podium : Fever'80 (tous les tubes des années 80)
- à 23h00 embrasement du bûcher
- attractions foraines, buvette et restauration sur place

#### DIMANCHE 25 JUIN

- de 07h00 à 18h00 brocante avenue Léo Lagrange,
- attractions foraines, buvette et restauration sur place
- Renseignements ☎ 06.44.12.06.37 ou ☎ 06.38.83.50.83
- Email : [gattrelon@aol.com](mailto:gattrelon@aol.com)



### RÉUSSIR EN SAMBRE-AVESNOIS

La région les Hauts-de-France et Réussir en Sambre-Avesnois proposent de nombreuses sessions d'information sur la formation professionnelle.

Ces sessions s'adressent à tous les publics cherchant une qualification certifiée menant à un emploi.

Les lieux, dates et thèmes sont consultables à la mairie qui vous fournira le moyen d'entrer en contact avec les centres de formation concernés.

### ALZHEIMER

La maison de retraite du Chemin Vert propose un accueil de jour du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Tarif : 10 € par jour repas du midi compris hors frais de transport.

Renseignements complémentaires au ☎ 03 59 21 00 00

## MONTREZ VOS BOBINES !

Archipop et l'Ecomusée de l'Avesnois s'associent pour réaliser une collecte autour du patrimoine de l'Avesnois et plus particulièrement les films amateurs, films de famille et films institutionnels.

Si vous êtes en possession de films 9,5 mm, 16 mm, 8 mm, Super 8, HI8, Mini Dv, VHS ou autres formats, ceux-ci représentent une part importante de notre mémoire collective et méritent d'être valorisés.

Nous nous proposons de les numériser et de vous en remettre une copie gratuitement. Si vous souhaitez déposer vos films ou simplement obtenir plus d'informations, contactez Charlène

(par mail : [charlene@archipop.org](mailto:charlene@archipop.org) ou par : ☎ 03 44 22 60 55)



## FESTIVAL JOLY JAZZ

Le festival Joly Jazz se déroulera du samedi 15 au dimanche 23 Juillet 2017.

Mêlant jazz et musique tzigane, le quatuor Arnaud Van Lancker se produira à Trélon le mercredi 19 Juillet à 21h00 dans la salle des fêtes.

**Entrée gratuite.**

## COMPORTEMENT ET RÉFLEXION

Ils sont partout. Des papiers, des mouchoirs, du plastique. Ils jonchent les caniveaux et (souvent) les trottoirs. Tout le monde s'en plaint, personne ne fait rien. Enfin, non pas tout le monde tiens. Hier, on a croisé une jeune femme qui s'est mise à ramasser trois ou quatre détritiques que le vent (ou les gens) avaient portés jusque sur le trottoir, à ses pieds. Elle s'est baissée et a tout pris d'une traite pour les déposer dans une poubelle. Un geste d'une simplicité infinie. Un geste d'une solidarité incroyable. Bah, oui, finalement rien n'obligeait cette femme à se saisir de ces détritiques. Si ce n'est ce réflexe (qui se perd un peu) de ne pas penser qu'à soi. Une espèce d'ouverture aux autres qui se matérialiserait là où on n'y penserait même pas. Une espèce de gratitude de l'instant. Merci madame !  
(La Voix du Nord du jeudi 27 Avril 2017)

## SOLUTION DU JEU N° 298

Les livres, les CD ou les places pour le prochain spectacle offerts par la municipalité ont été gagnés par Madame Valérie Lengrand et Monsieur Gilbert Audoor (**le lot ou le billet est à retirer en mairie obligatoirement dans le mois qui suit**).

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGE

Madame Isabelle LOUART et Monsieur Thierry GUILAIN, mariés le 13 Mai 2017

### DECES

Monsieur Pierre CHARLET, décédé le 03 Mai 2017 à TRELON (Nord), à l'âge 93 ans (2 Chemin Vert)

Madame Henriette MAILLET veuve SOISSONS, décédée le 13 Mai 2017 à TRELON (Nord), à l'âge de 96 ans (2 Chemin Vert)

Madame Armande KNEEPKENS, décédée le 18 Mai 2017 à TRELON (Nord), à l'âge de 93 ans (2 Chemin Vert)